



Comité de pilotage

8 septembre 2010

Compte-rendu

- ❑ **Participants**
 - Insérer la liste des présents

- ❑ **Objectif**

La réunion visait à lancer la démarche d'accompagnement de l'Agenda 21 sur la commune de Venelles et de présenter les grandes phases de la démarche.

- ❑ **Déroulé :**

Après une introduction du 1^{er} Adjoint, Mr Chardon, Mr Coulon de l'ARPE a exposé la démarche d'accompagnement de la commune par l'organisme.

Le bureau d'étude a ensuite rappelé les grands principes du développement durable et sa déclinaison sur les territoires, en insistant sur l'outil Agenda 21. Il a rappelé les grandes étapes de la démarche sur la commune. Un focus a plus spécifiquement été réalisé sur les deux premières phases de la démarche (cf. présentation PowerPoint en annexe)

- ❑ **Questions / Remarques :**

Il a été rappelé que des échanges sur les questions du développement durable avaient déjà été menés sur la commune lors des Grenelles de 2007 et de 2009. Il faudra intégrer les résultats dans la démarche.

Une remarque a été faite sur les avancées de la CPA sur sa nouvelle Charte de l'environnement, ce qu'il faudra également prendre en considération dans la démarche.

Des échanges ont eu lieu sur le rôle des associations dans l'Agenda 21. Il est rappelé que les associations sont associées dès le début de la démarche et seront des partenaires tout au long du processus.

Une proposition pour l'organisation du 1^{er} Forum 21 du 30 novembre a été soumise : les écoles pourraient organiser dans la journée une demi-journée de formation / sensibilisation au développement durable.

Une discussion a été entamée sur l'évaluation. Il a été rappelé que les outils d'évaluation doivent être construits dès le début de la démarche et cela en partenariat avec la commune afin de développer des outils pertinents, opérationnels et réellement utilisés.

Une crainte est exprimée quant à la poursuite de l'Agenda 21 une fois le bureau d'étude parti. Celui-ci rappelle que sa mission est de fournir tous les outils et les méthodes afin de rendre la commune autonome sur son Agenda 21. Il est également souligné que l'Agenda 21 est un engagement de la



mairie et que les actions sont le plus souvent portées en interne par les services, certaines d'entre elles étant déjà en cours.

Un participant souligne que l'Agenda 21 se devra d'être concret afin de toucher au mieux la population.

Un débat a ensuite été initié sur les coûts et les bénéfices attendus d'une telle démarche.

□ **Les prochaines dates :**

Formation / sensibilisation au développement durable : deux sessions ouvertes à tous :

- Vendredi 15 octobre : 14 – 16h
- Samedi 16 octobre : 10h – 12h

Evaluation des politiques publiques : mardi 9 novembre à 14h

COPIL Agenda 21 : 7 février 2010 à 18h

Attention : Le maire n'étant pas disponible le 7 février, le COPIL se tiendra finalement le 3 février 2010 à 18h



→ Annexe 1 : Présentation PowerPoint du bureau d'étude